



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

* * *
*

Le treize février deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 février 2020 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Cœur de Ville : avenant à la convention-cadre pluriannuelle de programmation Action Cœur de Ville
- 2 – Ancien Centre de détention : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'État, définition de la procédure et délégation donnée au Maire afin de signer les marchés de diagnostics
- 3 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information
- 4 – Convention de coordination Police Nationale et Police Municipale
- 5 – Compte de Gestion 2019 pour le budget principal et les budgets annexes
- 6 – Compte Administratif 2019 pour le budget principal
- 7 – Compte Administratif 2019 pour le budget annexe de l'eau
- 8 – Compte Administratif 2019 pour le budget annexe de l'assainissement
- 9 – Bilan 2019 : formation des élus
- 10 – Politique foncière de la Ville : bilan annuel 2019 des acquisitions et cessions immobilières
- 11 – Affectation des résultats de fonctionnement 2019
- 12 – Taux des impôts locaux 2020
- 13 – Budget Primitif 2020 : rapport de présentation et vote du budget principal
- 14 – Conservation du patrimoine historique de la ville : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2013-01
- 15 – Conservation du patrimoine scolaire : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2018-01
- 16 – Frais de représentation du Maire
- 17 – Programmes et opérations d'investissement 2020 : demande d'éligibilité aux aides financières des différents partenaires institutionnels
- 18 – Réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand : clôture de la procédure en cours et lancement d'une nouvelle procédure
- 19 – Tour de l'Horloge : travaux de restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière - attribution des marchés et actualisation du plan de financement
- 20 – Guide des achats publics en procédure adaptée : modifications
- 21 – Délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122-22-4 du code général des collectivités territoriales
- 22 – Tarifs des Services à la Population pour l'année scolaire 2020/2021
- 23 – SEMERAP : désignation des représentants de la Ville aux Assemblées générales et au Comité de Contrôle Analogique
- 24 – Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes au 1er mars 2020
- 25 – Indemnité spécifique de rupture conventionnelle : 1er janvier 2020
- 26 – Mutualisation : convention de mise à disposition d'une partie des services entre Riom Limagne et Volcans et la Commune de Riom pour 2020 et bilan 2019
- 27 – Ecoles de musique et d'arts plastiques : conventions de mise à disposition de locaux aux associations
- 28 – 37 rue de Chaumont : déclassement d'une portion de domaine public communal
- 29 – Cession foncière, parcelle AE n°165
- 30 – Piscine Béatrice Hess - Projet d'extension : cession des parcelles YE 536 et 540 à Riom Limagne et Volcans
- 31 – Conventions d'objectifs avec les associations (Culture, Sport, Jeunesse, Social, Marché) : subventions supérieures à 4 000 €
- 32 – Accueil de loisirs d'été à Loubeyrat : convention avec Ménérol
- 33 – Adoption d'un dispositif « BAFA citoyen »
- 34 – Organisation de séjours pour les jeunes Riomois en 2020

- 35 – Adoption du règlement fixant les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et de l'attribution des aides aux projets de jeunes riomais déposés sur la plateforme wweeddoo
- 36 – Fonds d'initiatives scolaires : Pierre Brossolette élémentaire
- 37 – Fonds d'Initiatives scolaires : Maurice Genest élémentaire
- 38 – Association des centres sociaux et culturels du bassin de Riom : convention d'objectifs
- 39 – Jardins de la Culture - Information sur le nouveau règlement intérieur des écoles municipales de musique et d'arts plastiques
- 40 – Convention de Projet Urbain Partenarial pour la mise en œuvre du lotissement du Pré du Moulin : autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire
- 41 – Délégation au Maire pour demande d'autorisations d'urbanisme pour 2020
- 42 – Vente aux enchères véhicule, matériel, outillage

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Stéphanie FLORI-DUTOUR*
 M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Marie-Hélène SANNAT*
 Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Pierre PECOUL* jusqu'à la question n° 5
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Bruno RESSOUCHE*
 M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Jacquie DIOGON*

< <> <> <> <> <> <> >

Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2019. L'ordre du jour a ensuite été abordé après adjonction d'une question supplémentaire « Transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines : budgets annexes eau et assainissement : devenir des excédents et des déficits ».

1 – CŒUR DE VILLE : AVENANT A LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE DE PROGRAMMATION ACTION CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil municipal avait accepté l'intégration de la ville de Riom dans le dispositif national « Action Cœur de Ville » et donné délégation au Maire pour signer la convention-cadre pluriannuelle de programmation qui a été signée le 12 octobre 2018.

Le programme national Action Cœur de Ville prévoit trois temps de mise en œuvre à l'échelle locale : une phase de préparation en vue de la signature de la convention, une phase d'initialisation destinée à établir le diagnostic et le programme pluriannuel de réhabilitation du centre-ville, et une phase de déploiement correspondant à la mise en œuvre et au suivi des actions constituant le projet.

Le programme prévoit que le passage de la deuxième à la troisième phase s'effectue par insertion du diagnostic et du projet détaillé dans la convention-cadre pluriannuelle de programmation Action Cœur de Ville, sous forme d'avenant, à l'issue de leur validation par le Comité de projet et par le Comité Régional d'Engagement. Le Comité de projet ayant validé le diagnostic et le projet détaillé, il convient de signer l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle de programmation Action Cœur de Ville.

👉 **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle de programmation Action Cœur de Ville.**

Intervention de M. RESSOUCHE.

2 – ANCIEN CENTRE DE DETENTION : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ÉTAT. DEFINITION DE LA PROCEDURE ET DELEGATION DONNEE AU MAIRE AFIN DE SIGNER LES MARCHES DE DIAGNOSTICS

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'État souhaite vendre l'ancien Centre de détention situé rue Soubrany, cadastré section BY parcelle n°58 pour une surface totale de 10 955 m². La Commune de Riom est intéressée par ce bien qui occupe une position stratégique dans le centre-ville afin d'y développer des activités s'inscrivant dans la stratégie de redynamisation du centre-ville portée par le programme national « Action Cœur de Ville ».

L'État propose de conclure avec la Commune de Riom une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de confier à la Commune de Riom le soin d'étudier l'état structurel de cet ensemble immobilier.

Cette étude permettra à la Commune de Riom de se positionner sur l'éventuelle acquisition de l'ancien Centre de Détention, et pour un montant tenant compte de l'ampleur des travaux de réhabilitation.

Cette convention autorise la Commune de Riom à conclure des marchés destinés à connaître l'état sanitaire, de solidité, de structure et de pollution du site.

Le montant de ces diagnostics techniques est estimé à 312 700 € HT. Les modalités de participations financières de l'État, maître d'ouvrage sont fixées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage le montant s'élèverait à 9 480 €.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage avec l'État, ainsi que la procédure de marchés.**

Interventions de MM. RESSOUCHE, PECOUL, BOUCHET, Mme DUBREUIL.

3 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibérations des 25 avril 2014, 15 décembre 2014 (emprunts), 2 juillet 2015 (groupements de commandes et marchés), 17 septembre 2015 (conventions certificats CEE), 24 mars 2016 (relèvement des seuils des marchés et conventions groupements de commandes), 15 février 2018 (emprunts, négociations, lignes de trésorerie), 16 novembre 2017 (dossiers de demandes de subventions) concernent la période d'octobre 2019 à fin décembre 2019 :

L 2122-22-3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de procéder aux renégociations des emprunts existants ;

- Emprunt n° 1152-1154 signé le 14.11.2019 : 500 000 € sur 15 ans taux fiscale 0.285 % auprès de l'Agence France Locale (AFL).

L 2122-22-4° De signer les conventions de groupements de commande et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DELEGATION DU MAIRE du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019				
MARCHES				
N° Marché	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant € HT
201919	Fournitures de matériel quincaillerie serrurerie (2 ans)	LBA 69517 VAULX EN VELIN	28/11/19	Maximum : 90 000,00

201932	Fournitures de bureau (1 an)	PAPETERIES CATINAUD 18000 BOURGES	10/10/19	Maximum : 40 000,00
201933	Fourniture de matériel informatique pour les écoles de musique et d'arts plastiques	Lot 01 : ARESTE 63170 AUBIERE	08/10/19	24 995,47
		Lot 02 : ARESTE 63170 AUBIERE		30 285,76
		Lot 03 : POBRUN 43100 BRIOUDE	09/10/19	2 156,25
		Lot 04 : POBRUN 43100 BRIOUDE		8 250,00
201934	Extension du système de videoprotection	L'ENTREPRISE ELECTRIQUE	28/11/19	TF : 272 918,54 TO1 : 76 350,79 TO2 : 38 796,23
201937	Mobilier urbain : fourniture de potelets à mémoire de forme (2 ans)	MIC SIAGNALOC 63800 COURNON Marché résilié	02/10/19	Maximum : 30 000,00
201945	Fourniture d'épicerie (2ans)	Lot 01 : COLIN RH 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	19/12/19	Maximum : 8 000,00
		Lot 02 : CENTRAL GROS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 34 000,00
		Lot 03 : POMONA EPISAVEUR 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER	19/12/19	Maximum : 46 000,00
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	19/12/19	Maximum : 50 000,00
201947	Fourniture de fruits et légumes (2ans)	Lot 01 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 64 000,00
		Lot 02 : AUVERGNE PRIMEURS 03800 GANNAT	23/12/19	Maximum : 12 000,00
		Lot 03 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 5 000,00
		Lot 04 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 32 000,00
		Lot 05 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 10 000,00
		Lot 06 : POMONA TERRA AZUR 63370 LEMPDES	23/12/19	Maximum : 32 000,00
201948	Fourniture Produits laitiers (2ans)	Lot 01 : France FRAIS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 64 000,00
		Lot 02 : POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	23/12/19	Maximum : 48 000,00
		Lot 03 : FERME DE BASSIGNAC 15240 BASSIGNAC	23/12/19	Maximum : 11 000,00
		Lot 04 : TRANSGOURMET 03400 YZEURE	24/12/19	Maximum : 18 000,00
		Lot 05 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	23/12/19	Maximum : 57 000,00
		Lot 06 : France FRAIS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 10 000,00
201949	Fourniture Surgelés (2ans)	Lot 01 : SYSCO 03300 CUSSET	19/12/19	Maximum : 90 000,00
		Lot 02 : SYSCO 03300 CUSSET	19/12/19	Maximum : 30 000,00
		Lot 03 : DS 42000 SAINT ETIENNE	19/12/19	Maximum : 56 000,00
		Lot 04 : POMONA PASSION FROID 69805 ST PRIEST	20/12/19	Maximum : 24 000,00
201950	Fourniture Viande (2ans)	Lot 02 : France FRAIS 63510 AULNAT	23/12/19	Maximum : 24 000,00
		Lot 03 : BIGARD 81115 CASTRES	23/12/19	Maximum : 86 000,00
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	23/12/19	Maximum : 20 000,00

201951	Pose dépose maintenance illuminations	EIFFAGE 63200 RIOM	25/10/19	91 000,00
201954	Renouvellement de l'éclairage du stade annexe Emile Pons	EIFFAGE ENERGIE 63200 RIOM	11/10/19	23 500,00
201955	Renouvellement du réseau d'eau potable route de Tarnat	GDCE (03200 ABREST)	26/12/19	194 990,00
201960	Renouvellement des éléments actifs du réseau informatique mairie annexe et hôtel de ville	ARESTE 63170 AUBIERE	15/11/19	58 854,76
201961	CSPS Réfection de toitures du groupe scolaire René CASSIN	Bureau de Coordination Arverne 63000 CLERMONT-FD	05/11/19	1 100,00
201965	CT Réhabilitation du GS J. Rostand en conception/ réalisation	ALPES CONTROLES 63800 COURNON	28/10/19	9 500,00
201967	CT Réfection de toitures du groupe scolaire René CASSIN	SOCOTEC 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX	14/11/19	1 960,00
201971	Aménagement des parkings en mairie annexe	Lot 01 : EIFFAGE TP 63100 CLERMONT FD	26/11/19	79 377,20
		Lot 02 : DIRICKX ESPACE CLOTURE CENTRE 63120 SAUVIAT	26/11/19	25 000,00
		Lot 03 : SIGNATURE LYON 69200 VENISSIEUX	26/11/19	15 962,82
201972	CSPS Aménagement des parkings en mairie annexe	ALPES CONTROLES 63800 COURNON	02/12/19	955,00
201974	Contrat d'entretien et de maintenance des systèmes alarmes anti-intrusions (2 ans)	SECURITAS 63170 AUBIERE	30/12/19	24 000,00

AVENANTS

N° MARCHE	NOM MARCHE	ENTREPRISE	OBJET DE L'AVENANT	DATE NOTIFICATION Avenant	MONTANT H.T
201925	Réalisation enduits superficiels sur chaussée 2019	EUROVIA	Ajout des sites de Planchepaleuil et Parking du Pré Madame et moins-values sur la rue Pierre Robin et création de prix nouveaux	28/10/19	16 283,00
201901	Contrat d'entretien du matériel de lutte contre l'incendie	DESAUTEL	Intégration au marché du site de la Maison Saint-Dismas	28/10/19	11,60
201926	Mise en accessibilité des bâtiments ERP	GUINTOLI	Augmentation de montant	21/10/19	9 395,00
16023	Illuminations de fins d'année : location et entretien	CRELIGHT	Augmentation de montant	14/11/19	3 504,00
201906	Travaux aménagement du Parc des Fêtes	COLAS	Augmentation de montant	06/12/19	11 595,00
201925	Réalisation enduits superficiels sur chaussée 2019	EUROVIA	Diminution de montant	26/11/19	-4 355,38

De signer les conventions de valorisation de CEE ;

- Signature d'un accord commercial pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux sur la toiture du groupe scolaire de René Cassin pour un montant de 22 390 €.

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°75 (caution remboursée 22,87 €)

JARDINS DU COURIAT – CK 100

- Résiliation au 31.10.19 de 3 lots pour 454 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 143 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 140 m²

JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL - AT 341

- Résiliation au 31.10.19 de 5 lots pour 874 m²
- Location au 01.11.19 de 1 lot pour 173 m²
- Location au 15.11.19 de 1 lot pour 183 m²
- Location au 01.12.19 de 1 lot pour 178 m²
- Location au 06.12.19 de 1 lot pour 179 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 161 m²

JARDINS LES MOULINS

- Résiliation au 01.01.20 de 1 lot pour 70 m²
- Location au 01.01.20 de 1 lot pour 97 m²

L 2122-22-6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

GROUPAMA - Remboursement sinistre Skydome toiture 1 368.40 € école (21.12.2019) ;

L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
4 achats	5 achats 2 renouvellements	1 achat

Columbarium :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
2 achats	3 achats	1 achat

L 2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

SOCOTEC - Vérification des tribunes Pré-Madame 210.00 €

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d’infraction d’urbanisme.

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l’autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
 - P.V. en date du 26.05.2015
 - 26.06.2015 transmission au Procureur
 - 26.06.2015 notification à M. D.
 - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
 - Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
 - Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d’un mobil-home et abri de jardin non régularisable
 - P.V. en date du 17.03.2016
 - 01.04.2016 transmission au Procureur
 - 01.04.2016 notification à M. B.
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPI et sans autorisation préalable
 - P.V. en date du 27.11.2017
 - 18.12.2017 notification à M. L.
 - 18.12.2017 transmission au Procureur
 - 23.11.2018 P.V. n° 2
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
 - PV en date du 21/11/2019
 - 21.11.2019 notification à M. O.
 - 21.11.2019 transmission au Procureur

ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues

VILLE DE RIOM c/ M. R. F.

- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. R. F., pour des faits d’outrage sur la personne d’un agent municipal le 12.06.2017 (Protection fonctionnelle)
- Audience le 07.03.2018
- Reconnu coupable, M. R. F. est condamné à 6 mois de suspension de permis de conduire outre 500 € de dommages intérêt à l’agent et 500 € au titre de l’article L 475-1 CPP
- M. R. F. a interjeté appel
- Appel incident du parquet
- Une audience en appel le 17.10.2019
- Reconnu coupable, M.R.F est condamné à 3 mois d’emprisonnement avec sursis outre 500€ au titre de l’article 475-1 du CPP à verser à l’agent et 150€ à verser à la commune.

AECP Conseil c/ VILLE DE RIOM

- Requête en excès de pouvoir de AECP Conseil contre un titre de recette exécutoire de 2017 relatif à la régie publicitaire du Riom Mag d’un montant de 10 800 € : demande en annulation du 16.02.2018. Demande de suspension des procédures d’exécution du titre.
- Echanges de mémoires en cours

SARL AECP CONSEIL c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête en annulation du 02.07.2018 la SARL AECP Conseil demande au tribunal administratif d'annuler 3 titres de recettes de 2016 pour un montant total de 9 000 €.
- Conclusions en défense du 05.11.2018
- Clôture de l'instruction au 20.11.2018
- Mémoire en réplique du 27.11.2018
- Réouverture de l'instruction le 29.11.2018
- Nouvel échange de mémoires en préparation
- Ordonnance de clôture de l'instruction au 06.01.2020

MMS A. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation du 18.08.2018 introduite sur contre la non constructibilité d'un terrain
- Demande de délai supplémentaire accordé le 27.11.2018
- Conclusions en défense le 31.12.2018

M.G.L. c/ VILLE DE RIOM

- Assignation de la Commune par un administré en reconnaissance de son droit de propriété par usucapion, en date du 12.04.2019 devant le TGI
- Echange de mémoire

M. R c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 08.06.2019 contre une décision de refus de suppression de place de stationnement
- Demande de délai supplémentaire : accordé le 09.07.2019
- Conclusions en défense déposées le 09.10.2019

M. D.F. c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête du 14.09.2019 devant le TA demande l'annulation d'une décision rejetant sa demande de travaux publics afin de permettre l'accès aux propriétés privées
- Demande de délai supplémentaire accordé le 14.11.2019
- Mémoire en défense déposé le 16.12.2019

VILLE DE RIOM c/ Messieurs D.D. et D.D.

- Constitution partie civile de la Commune en cours
- Audience prévue le 03.02.2020

SCI DURR et Letort c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 07.01.2020 contre la délibération du 14.11.2019 portant cession d'une parcelle d'environ 1335 m² issue de la parcelle CL n°23 au Couriat

M. et Mme M c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 6.11.2019 contre la délibération du 26.09.2019 portant exercice du droit de priorité sur la parcelle AV 128

Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Conclusion en défense	Sens des conclusions
B. C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.04.2018	20.10.2018	08.02.2019	Rejet
C. N.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2018	06.11.2018	25.02.2019	Rejet
H. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	12.11.2018	01.03.2019	Rejet
M. T.	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.06.2018	18.10.2018	14.03.2019	Rejet
L. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.08.2018	14.12.2018	25.03.2019	Rejet
M. L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.07.2018	28.12.2018	24.04.2019	Rejet
M. B.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	02.04.2019	07.05.2019	Rejet

F. A.	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.06.2018	08.04.2019	02.05.2019	Rejet
S. R.	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2018	08.04.2019	08.05.2019	Rejet
I. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.06.2018	10.04.2019	02.05.2019	Rejet
Sté EP	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.04.2018	09.05.2019	04.06.2019	Rejet
B. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.10.2018	16.05.2019	03.06.2019	Rejet
DDT 63	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.10.2018	28.05.2019	28.06.2019	Rejet
Sté W.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.10.2018	03.06.2019	28.06.2019	Rejet
M.C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.05.2018	11.06.2018	28.06.2019	Rejet
C. V.	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.06.2018	12.06.2019	03.07.2019	Rejet
C. P.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.11.2018	17.06.2019	05.07.2019	Rejet
M-C. J-C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.11.2018	13.06.2019	05.07.2019	Rejet partiel
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018	17.06.2019	15.07.2019	Rejet
A. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.05.2018	12.07.2019	12.08.2019	Rejet partiel
Sté L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.11.2018	09.08.2019	23.08.2019	Rejet
C.F.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2018	02.07.2019	22.07.2019	Rejet partiel
A.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.08.2018	22.07.2019	12.08.2019	Rejet partiel
Sté A. L	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.09.2018	07.08.2019	23.08.2019	Rejet
A. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2019	14.08.2019	03.09.2019	Rejet
M. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	19.08.2019	03.09.2019	Rejet partiel
A.H.	Ville de Riom	Contestation FPS du 01.02.2019	30.08.2019	12.09.2019	Rejet
R. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.01.2019	04.09.2019	12.09.2019	Rejet partiel
M. G-D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.02.2019	06.09.2019	19.09.2019	Rejet partiel
Sté O.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.10.2018	16.09.2019	10.10.2019	Rejet
Sté F.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.02.2019	23.09.2019	10.10.2019	Rejet
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018 (mémoire en réponse)	30.09.2019	14.10.2019	Rejet
C.L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.04.2019	08.10.2019	25.10.2019	Rejet
S. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 31.05.2018	10.10.2019	25.10.2019	Rejet
F.J	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.05.2019	23.10.2019	07.11.2019	Rejet
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.04.2018	16.10.2019	13.11.2019	Rejet
M. C	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.02.2019	22.10.2019	18.11.2019	Rejet
N.T	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.05.2019	05.11.2019	27.11.2019	Rejet
S.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.04.2019	08.11.2019	04.12.2019	Rejet
S.M	Ville de Riom	Contestation FPS du 31.05.2019	09.12.2019	02.01.2020	Rejet partiel

👉 L'Assemblée a pris acte.

4 – CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE ET POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Françoise LAFOND

Conformément aux dispositions du II de l'article L. 2212-6 du code général des collectivités territoriales, une convention de coordination entre l'Etat pour la Police Nationale et la Commune pour la Police Municipale précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

La convention actuelle étant arrivée à son terme, une nouvelle convention a été élaborée, en collaboration avec la Police Nationale. Elle est valable pour 3 ans et peut-être renouvelée sur demande expresse. Cette convention peut également évoluer, en fonction des textes ou des décisions du Maire, par amendement signé conjointement entre l'Etat et la Commune.

👉 Le Conseil Municipal a pris acte de la convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale.

Interventions de Mme MOLLON, MM. PECOUL, BOUCHET, RESSOUCHE, ZICOLA.

5 – COMPTE DE GESTION 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Nicole PICHARD

Le Compte de Gestion 2019 a été établi par le Trésorier Principal. Un contrôle simultané et réciproque de ce document avec le Compte Administratif a permis de constater leur exacte concordance et ce pour tous les budgets.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion du Trésorier Principal.**

6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nicole PICHARD – Présidence : Suzanne MACHANEK

Le compte administratif 2019 pour le budget principal est arrêté aux résultats définitifs suivants :

- Résultat de clôture de fonctionnement 2019 : excédent de 7 462 725,62 €
- Résultat de clôture d'investissement 2019 : déficit de 3 166 007,56 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : Nicole PICHARD

L'objectif de ce rapport est de rendre compte annuellement des opérations budgétaires que l'ordonnateur a exécutées. A cet effet, à la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes sont proposés.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente en outre les résultats comptables de l'exercice.

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 Recettes de fonctionnement : 26,2 M€, quasi stables

Les recettes réelles de la collectivité passent de 26 à 26,2 M€ entre 2018 et 2019 soit une augmentation de 0.8%. Toutefois retraitée de la reprise exceptionnelle de provisions de 120 k€, la hausse se limite à 0.30% comme l'an dernier.

1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 361 k€

Ce chapitre connaît une augmentation de 37 k€ entre 2018 et 2019. Il regroupe le remboursement des congés longs pour cause de santé (en hausse de 39 k€) par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité (en baisse de 7 k€) et le remboursement du salaire d'un agent mis à la disposition à une fédération sportive (+5 k€).

1.1.2 Produits des services, domaines et ventes diverses : 2.85 M€

Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine public ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition et autres.

Ce poste est en baisse de 82 k€, soit 2.80% entre 2019 et 2018. Le poste de remboursement de charges de personnel, et par conséquent des frais liés, baissent respectivement de 60 et 80 k€ suite à la démutualisation des services techniques. Cette diminution de ressources est partiellement compensée par une augmentation des produits de service (+58 k€).

1.1.2.1 Produits des services : 1.41M€

Ces recettes progressent globalement de 58 k€ (+4.4%) en volume entre 2019 et 2018. L'ensemble des recettes progressent pour les services de la cantine (+23k€), le périscolaire (+16 k€) et les services culturels (+17 k€). Ces hausses prennent principalement appui sur un élargissement du nombre d'usagers. Les recettes de stationnement augmentent notablement de 31.3 % (+ 120 k€).

1.1.2.2 Remboursement de charges de personnel : 1.06 M€

Pour avoir un panorama complet de ces remboursements, sont intégrés ici les 361 k€ de remboursement par les assurances du personnel. Ce qui amène ce poste à 1.42 M€.

Suite à la démutualisation des services techniques, le remboursement des frais de personnel mis à disposition de Riom Limagne et Volcans connaît une baisse de 11.1% soit 57 k€.

1.1.2.3 Remboursement de frais : 728 k€

Ce poste est en baisse de 9%, soit 72 k€ entre 2018 et 2019.

362 k€ correspondent à la valorisation comptable des moyens mis à disposition du CCAS. 117 k€ représentent les frais correspondant à la mise à disposition du personnel à notre partenaire RLV. Quant aux 249 k€, ils représentent les repas facturés à Enval et Ménétrol dans le cadre de la cuisine centrale à hauteur de 131 k€, le remboursement de la production florale pour 9 k€, la location des gymnases aux collèges et lycées à hauteur de 62 k€, et 20 k€ de fourrière.

1.1.3 Ressources Fiscales : 19.8 M€

Ce poste est en augmentation de 2.64% (+ 510 k€) et peut se décomposer en 3 masses distinctes :

1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12,3 M€

La collectivité a maintenu ses taux d'imposition inchangé. Les produits de la fiscalité ont malgré tout connu une progression de 3,2 % pour atteindre 12,3 M€. Cette progression est principalement due, dans la continuité des exercices antérieurs, à la revalorisation automatique des bases de 2.2 % en 2019 et au dynamisme des bases taxables.

1.1.3.2 Fiscalité Communautaire : 6.2 M€

Ces transferts correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle (4.9 M€) initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Limagne et Volcans (RLV). Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.3 M€ de dotation de solidarité.

Les transferts en provenance de RLV se situent à 6.21 M€ en diminution de 28 k€ entre 2018 et 2019.

Cette baisse trouve sa source dans deux composantes : l'application décalée à l'exercice 2019 des transferts de charges à hauteur de 2 336 € déterminés par les CLECT tenues en 2017 et 2018, en lien avec les modifications des statuts suite à la fusion des 3 EPCI et la diminution de 26 k€ de notre dotation de solidarité annuelle suite à la révision des critères d'attribution au sein de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 1,1 M€

Une hausse de 14.2%, soit 141 k€ est constatée sur ce poste entre 2018 et 2019.

Cette hausse s'explique par une progression des droits de mutation de 136 k€, associée à une recette complémentaire de 5 k€ concernant la taxe sur l'électricité.

1.1.4 Dotations et Participations : 2.9 M€

Ce poste connaît une baisse de 9.5% due à la baisse des dotations Etat.

La répartition de ce poste se présente de la façon suivante :

1.1.4.1 Dotations de l'Etat : 1.9 M€

Les dotations de l'Etat tombent en 2019 sous la barre de 2 M€ pour s'établir à 1.9 M€ en baisse de 8 % (-168 k€) par rapport à 2018. Cette baisse est continue depuis 2014, exercice qui avait déjà subi une première baisse de 6.5%. Entre 2014 et 2019 les dotations de la commune ont connu une baisse de 1.6 M€, soit près de 54% de baisse en 5 ans.

En 2019, la commune a perdu son éligibilité à la dotation de solidarité rurale, constatant ainsi une perte de 104 k€. La dotation globale de fonctionnement enregistre une baisse de 64 k€. Seule exception, la dotation de solidarité urbaine progresse de 16 k€.

1.1.4.2 Autres organismes : 508 K€

Ce poste de recettes est principalement composé des subventions de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 410 k€. Viennent ensuite le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 73 k€ ainsi que le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour 10 k€.

Les saisons culturelles sont soutenues par la région à hauteur de 30 k€. Le département participe aussi en consacrant 8k€ aux saisons culturelles et 15 k€ à l'école de musique.

1.1.4.3 Valorisation quotient Familial : 509 k€

Ce poste, en baisse de 38 k€, est la matérialisation comptable de l'effort consenti par la collectivité au titre de la politique de quotient familial appliquée à la tarification communale.

1.1.5 Autres produits de gestion courante 151 k€

Cette rubrique est en légère baisse de 0.9 %, elle regroupe des loyers en baisse à 138 k€, et le reversement de charges locatives par le SMAF de 11 k€.

1.1.6 Produits Exceptionnels 50 k€

Ce poste regroupe les annulations de mandats à hauteur de 10 k€, 14 k€ de remboursement d'assurances et 27 k€ de pénalités appliquées.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 21,1 M€, quasi stables

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 21.11 M€ contre 21.06 M€ en 2018 soit une quasi stabilité (+0.24%).

1.2.1 Charges à caractère général : 4.7 M€

Ce poste est le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Il se monte en 2019 à 4.72 M€. Il est en diminution de 70 k€, soit 1.45 % par rapport à 2018, dont une baisse 85 k€ du poste achats minorée par une hausse des services externes de 22 k€.

1.2.1.1 Achats : 2.2 M€

Ce poste connaît une baisse de 85 k€ notamment suite :

- ✓ à une baisse des achats de fournitures pour 70 k€, notamment en matière de vêtements de travail,
- ✓ à une augmentation du poste alimentation de 16 k€, en lien avec la fréquentation de la cantine et l'inflation,
- ✓ à une diminution de 30 k€ du poste fluides.

1.2.1.2 Services Externes : 2.56 M€

Ce poste connaît une quasi stabilité avec une hausse de 20 k€, avec :

- ✓ les dépenses d'entretien et de maintenance qui augmente de manière significatives (+70 k€), les formations (+8k€) et le nettoyage des locaux (+12 k€),
- ✓ le poste impression connaît une baisse significative de 60 k€, suite à une redéfinition de la politique de communication dans ce domaine.

1.2.1.3 Impôts : 39 k€, cette rubrique, en baisse, retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable pour les propriétés non affectées à des services publics administratifs.

1.2.2 Charges de personnel : 13.15 M€

Les dépenses de personnel constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 13.15 M€. Ce poste connaît une progression minimale de 64 k€, soit 0.50 % entre 2018 et 2019. Cette progression est contenue malgré l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité, et l'introduction d'une prime mise en œuvre en accompagnement du protocole temps de travail.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.8 M€

Ce poste est stable (-0.21%, - 6 k€).

1.2.3.1 Participations obligatoires : 949 k€

Ce poste se monte en 2019 à 949 k€ en hausse de 1.61 % (+ 14 k€).

La contribution au SDIS qui représente à elle seule 70 % de ce poste est en hausse de + 0.79% (+ 5 k€) pour atteindre 656 k€. Quant à la participation OGEC, elle représente 27% des participations obligatoires et se stabilise à 238 k€ avec une augmentation de 0.48 % (+ 1 200 €).

1.2.3.2 Associations 629 k€

Ce poste valorise le soutien financier de la commune aux associations en baisse de 11 k€ par rapport à 2018.

A ce poste s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.3.3 Action Sociale : 978 k€

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 107 k€ allouée au CCAS
- ✓ les coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 360 k€.
- ✓ la valorisation de la politique du quotient familial à hauteur de 510 k€, en diminution de 21 k€.

1.2.4 Charges financières : 108 k€

Les intérêts de la dette contractée par la commune sont en baisse de 6.1 % en 2019. Ces charges sont à un niveau bas compte tenu du faible endettement de la commune.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 6 k€

Ce poste regroupe notamment les annulations de titres pour 3 k€.

1.2.6 Atténuation de produits : 296 k€

Il s'agit principalement du FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 286 k€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants à hauteur de 10 k€.

1.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute

Epargne de Gestion : c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors frais financiers.

Elle évolue favorablement entre Elle évolue favorablement de 5.5 % (+ 277 k€) entre 2019 et 2018 grâce à une progression des recettes et une diminution des dépenses.

Epargne brute

Avant de financer l'investissement, l'épargne de gestion doit commencer par couvrir les frais financiers. En retranchant les frais financiers à l'épargne de gestion on obtient l'épargne brute, qui se comporte très bien entre 2019 et 2018 avec une progression de 5.97%. Cette hausse s'explique par la diminution des frais financiers, qui accentue la progression de l'épargne de gestion.

Epargne nette disponible

Cette épargne disponible se régénère en 2019 en progressant de 2.28 %, malgré une augmentation de 200 k€ du remboursement en capital.

1.4 Recettes d'investissement 3.2 M€

Les recettes d'investissement se montent à 3.2 M€ en 2019, en baisse de 5.9% par rapport à 2018.

1.4.1 FCTVA : 800 k€

Le FCTVA 2019 connaît une forte baisse de 22.70% engendrée par le volume de l'investissement de l'année précédente.

1.4.2 Subventions : 373 k€

Ce poste est en forte baisse avec un montant de subventions encaissées passant de 1.32 M€ en 2018 à 373 k€ en 2019.

L'année 2019 a principalement enregistré le versement du solde de subventions des opérations de la cuisine centrale pour 166 k€, et du gymnase de la Varenne à hauteur de 158 k€.

1.4.3 Taxe d'aménagement : 326 k€

La taxe d'aménagement connaît une baisse de 8.16% (-29 k€) liée au rythme des programmes de construction en cours sur la commune.

1.4.4 Cessions : 1 M€

Les cessions se sont principalement concentrées sur trois opérations immobilières à savoir la vente de l'école d'art plastique (750 k€), une maison Place Félix Bromont (175 k€), ainsi qu'un bien situé Avenue de Paris (35k€).

Le complément se compose de 16 k€ de matériel roulant et diverses parcelles.

1.4.5 Amendes de police : 177 k€

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Ce poste est en augmentation de 5.4% (+ 9k€) entre 2018 et 2019.

1.5 Dépenses d'investissement : 5.9 M€

Les remboursements de dettes en capital s'élèvent à 1.15 M€ en 2019.

Hors remboursements de dette, les dépenses d'investissement 2019 dépassent légèrement les 5.9 M€ selon la répartition suivante et avec un taux de réalisation de 65 %.

1.5.1 Travaux : 2.05 M€

L'année 2019 a vu un important programme de voirie se concrétiser.

Les principales voies concernées sont la rue du Moulin d'eau pour 581 k€, les abords des jardins de la culture pour 401 k€, la construction nouvelle de l'espace Gilbert Romme pour 69 k€, ainsi que diverses opérations pour un montant de 71 k€.

2019 a été l'année d'un important programme de grosses réparations de voiries à hauteur de 246 k€. Les groupes scolaires Pierre Brossolette et Maurice Genest notamment ont bénéficié d'aménagements à hauteur de 110 k€.

1.5.2 Travaux individualisés : 957 k€

En complément des travaux décrits ci-dessous, la commune a programmé douze opérations d'investissements, dont 7 ont connu une avancée significative en 2019 :

- ✓ 486 269 € pour l'aménagement du Parc des Fêtes
- ✓ 85 733 € d'équipements pour l'Ecole d'Arts
- ✓ 12 147 € d'opérations en démarrage
- ✓ 96 328 € sol gymnase Jean Zay
- ✓ 150 676 € RD 2029
- ✓ 60 400 € Loubeyrat
- ✓ 47 755 € arrosage Emile Pons
- ✓ 17 482 € toitures

1.5.3 Jardins de la culture - Ecoles d'art : 2,3 M€

La rénovation du couvent des Rédemptoristes, destiné à accueillir les écoles d'art de la commune a connu une avancée conséquente en 2019, se traduisant par le versement de 2.3 M€ de fonds de concours à RLV qui porte la maîtrise d'ouvrage.

1.5.4 Equipements : 567k€

Les dépenses d'équipements représentent 567 k€ M€ en 2019 :

- ✓ 188 587 € de matériel informatique
- ✓ 174 351 € de matériel et d'outillage
- ✓ 59 351 € d'achats immobiliers
- ✓ 31 471 € de mobilier
- ✓ 46 164 € de matériel roulant
- ✓ 42 267 € de matériel espaces verts
- ✓ 24 322 € de travaux au cimetière

1.5.5 Travaux en régie : 78 k€

Les travaux en régie ont été valorisés à hauteur de 78 k€ en 2019, avec notamment la création de bureaux au Centre Technique Municipal.

2. BUDGET ANNEXE EAU

2.1 Recettes de fonctionnement 1.6 M€

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse de 14.2 % soit 212 k€ entre 2018 et 2019. Toutefois une régularisation comptable en matière de TVA à appliquer sur le reversement des sommes collectées par la SEMERAP a généré une écriture d'annulation de 713 k€ venant gonfler artificiellement les masses. La vente d'eau aux abonnés s'élève à 528 k€ en baisse de 16% par rapport à 2018, la surtaxe SAEP suit la même trajectoire mais de manière amplifiée. 14 k€ apparaissent cette année en concrétisation du solde de la provision de travaux de la délégation de service publique qui s'est terminée fin 2018.

2.2 Dépenses de fonctionnement 1.44 M€

En effectuant le même retraitement que celui cité en matière de recettes pour neutraliser les 713 k€ de régularisations 2018, les dépenses se montent à 725 k€ en baisse de 23.6% par rapport à 2018, baisse totalement portée par le poste de reversement au SAEP.

2.3 Recettes d'investissement 195 k€

Le flux de trésorerie en matière de recettes d'investissement s'est limité à l'encaissement de la subvention de 23 588 € en provenance de l'agence de l'eau. Ce flux a été complété par la concrétisation de l'affectation de résultat 2018 avec un titre de 57 k€.

2.4 Dépenses d'investissement 641 k€

Les dépenses d'investissement traduisent le remboursement de la dette en capital de 68 K€ et des travaux à hauteur de 572 k€ réalisés sur les réseaux de la rue du Moulin d'eau (474 k€), ainsi que la pose de compteurs prélocalisateurs (60 k€).

3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

2.1 Recettes de fonctionnement 638 k€

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse artificielle de 75 % entre 2018 et 2019. Toutefois une régularisation comptable en matière de TVA à appliquer sur le reversement 2018 des sommes collectées par la SEMERAP a généré une écriture d'annulation de 311 k€ venant gonfler artificiellement les masses de l'exercice 2019. Les recettes s'élèvent à 321 k€ en baisse de 11.8 %, baisse portée par la redevance assainissement. 49 k€ apparaissent cette année en concrétisation du solde de la provision de travaux de la délégation de service publique qui s'est terminée fin 2018.

2.2 Dépenses de fonctionnement 505 k€

Retraitées des 311 k€ de régularisation concernant l'exercice 2018, les dépenses de fonctionnement connaissent une diminution de 5 K€, liée à la fin de mission d'assistance à la renégociation de la délégation de service public.

2.3 Recettes d'investissement 372 k€

Les recettes d'investissement se montent à 372 k€, uniquement constituées de subventions à hauteur de 234 k€ et d'amortissements.

2.4 Dépenses d'investissement 474 k€

Les travaux à hauteur de 408 k€ ont été réalisés sur l'opération majeure de 2019, la rue du Moulin d'eau (379 k€). Ces travaux ont été complétés par le remboursement du capital des emprunts et le remboursement d'une avance à l'agence de l'eau.

➡ **Le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Compte Administratif 2019 pour le budget principal sous la présidence de Madame MACHANEK.**

Interventions de MM. BOUCHET, PECOUL, RESSOUCHE, Mme PICHARD.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EST CONSULTABLE
AU SERVICE ACCUEIL DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : Nicole PICHARD – Présidence : Suzanne MACHANEK

Le compte administratif 2019 pour le budget annexe de l'eau est arrêté aux résultats définitifs suivants :

- Résultat de clôture de fonctionnement 2019 : excédent de 432 258,42 €
- Résultat de clôture d'investissement 2019 : déficit de 427 023,71 €

➡ **Le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Compte Administratif 2019 pour le budget annexe de l'eau, sous la présidence de Madame MACHANEK.**

8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Nicole PICHARD – Présidence : Suzanne MACHANEK

Le compte administratif 2019 pour le budget annexe de l'assainissement est arrêté aux résultats définitifs suivants :

- Résultat de clôture de fonctionnement 2019 : excédent de 356 469,96 €
- Résultat de clôture d'investissement 2019 : déficit de 236 339,12 €

➡ **Le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Compte Administratif 2019 pour le budget annexe de l'assainissement, sous la présidence de Madame MACHANEK.**

9 – BILAN 2019 : FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

➡ **Le Conseil Municipal a pris acte des formations des élus sur l'exercice 2019.**

10 – POLITIQUE FONCIERE DE LA VILLE : BILAN ANNUEL 2019 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Rapporteur : Vincent PERGET

Ce bilan concerne l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal durant l'année 2019, que ces opérations aient été réalisées par la collectivité elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la collectivité. Le montant des cessions par la Commune qui ont eu lieu en 2019 s'élève à 977 888,50 €, et le montant des acquisitions est de 233 082,23 €.

➤ **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan 2019 présenté.**

11 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Nicole PICHARD

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 issus du Compte Administratif, comme suit :**

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2019	7 462 725,62
Besoin de financement 2019 restes à réaliser inclus	3 779 175,77
(Restes à réaliser en dépenses 1 449 460,21 et recettes 836 292,00)	
Affectation au compte 1068 (investissement)	3 779 225,62
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	3 683 500,00

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2019, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

Compte-tenu du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020, les résultats des budgets eau et assainissement seront repris à l'occasion d'une décision modificative par intégration aux lignes 001 et 002 du budget principal.

12 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

Rapporteur : Nicole PICHARD

Conformément aux engagements pris, il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

- 16,50% pour la taxe d'habitation
- 25,90% pour le foncier bâti
- 83,00% pour le foncier non bâti

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a adopté le maintien des taux d'impôts.**

13 – BUDGET PRIMITIF 2020 : RAPPORT DE PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nicole PICHARD

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 Equilibre global

Le budget primitif 2020 s'équilibre à 46 M€ toutes opérations confondues avec :

- ✓ 29,4 M€ pour la section de fonctionnement
- ✓ 16.6 M€ pour la section d'investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à 9 440 733 € en dépenses et en recettes.

1.2 Recettes de fonctionnement : 25 M€ (en hausse de +0.8%, (+200 k€))

1.2.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 231 k€

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.

Il est revu à la hausse de 11 k€ (+ 5 %) compte tenu de la réalisation du dernier exercice et du remboursement de charges pour un agent mis à disposition d'une fédération sportive.

1.2.2 Produits des services, domaines et ventes diverses : 2.7 M€

Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine public ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition ou de frais autres.

Ce poste est en hausse prévisionnelle de 4.1 % en raison de la progression des produits de services (+ 200 k€) minorée par le transfert des budgets annexes eau et assainissement (-100 k€).

1.2.2.1 Produits des services : 1.5 M€

Ce poste de recettes est en augmentation de 200 k€.

Cette rubrique connaît une progression de 15 % due à l'intégration de l'augmentation des recettes de stationnement (+ 150 k€), prudemment estimées à la base au BP 2019 et attendues proche des réalisations 2019 pour cet exercice 2020.

1.2.2.2 Remboursement de charges de personnel : 479 k€

Le montant total des remboursements de charges de personnel est prévu pour 479 k€.

Pour avoir un panorama complet de ces remboursements, le parti est pris d'intégrer ici les 231 k€ de remboursement par les assurances du personnel. Ce qui amène ce poste à 710 k€.

1.2.2.3 Remboursement de frais 697 k€

Ce poste est en hausse de BP à BP de 31 k€. Cette hausse est principalement portée par le poste valorisant les frais supportés par la commune pour le compte du CCAS (+30 k€).

Les autres remboursements représentent principalement les repas facturés à Enval et Ménérol, le remboursement du service mutualisé de production florale, la location des gymnases aux collèges et lycées.

1.2.3 Ressources Fiscales : 19.6 M€

Ce poste est globalement prévu en augmentation de 1.5% et peut se décomposer en 3 masses distinctes :

1.2.3.1 Fiscalité Communale : 12.5 M€

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangé depuis 2014 conformément à son engagement. Les produits de la fiscalité sont attendus en hausse du fait de la revalorisation automatique des bases de 0.90 % en 2020.

1.2.3.2 Reversement Fiscalité : 6.2 M€

Ces transferts correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne Volcans (RLV).

Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.3 M€ de dotation de solidarité. Les transferts en provenance de RLV sont prévus stables à 6.2 M€ du fait de l'absence de transfert de compétences en 2020.

1.2.3.3 Fiscalité indirecte : 937 k€

Les produits de fiscalité indirecte sont inscrits en hausse de 6 k€ par rapport au BP 2019. Les autres composantes à savoir la taxe sur l'électricité (- 20 k€) et la taxe locale sur la publicité (- 4 k€) sont revues à la baisse afin de réajuster les prévisions 2020 à la vue de l'exécution 2019.

1.2.4 Dotations et Participations : 2.3 M€

Ce poste connaît une diminution de 100 k€, portée par la baisse des dotations de l'Etat. Il est à noter que ce poste est traditionnellement abondé en décision modificative de décembre par la valorisation de la politique du quotient familial, dont le montant s'élevait à 510 k€ en 2019 pour rappel.

1.2.4.1 Dotations de l'Etat : 1.84 M€

Ce budget primitif voit la disparition la dotation de solidarité rurale, non anticipée au précédent BP (-220 k€) mais compensée par l'attribution d'une dotation péréquation (+100 k€) et une hausse de la dotation de solidarité urbaine, (+34 k€), en tablant sur une stabilité par rapport à la réalisation 2019.

Les autres dotations sont prévues relativement stables ou n'entraînent que des variations minimales en volume, comme la dotation pour les titres sécurisés (24 k€).

1.2.4.2 Autres organismes : 440 K€

Ce poste de recettes est principalement composé des subventions de la caisse d'allocation d'allocations familiales pour près de 275 k€.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 50 k€ ainsi que la région à hauteur de 30 k€ notamment en soutien des saisons culturelles, reconnues « scènes régionales ».

Le département participe aussi en consacrant traditionnellement 8 k€ aux saisons culturelles et 15 k€ à l'école de musique.

1.2.5 Autres produits de gestion courante 128 k€

Ce poste est attendu en baisse en 2020 de 8 k€ en raison de la baisse des revenus des immeubles, suite aux mouvements de locataires, tel que l'EFCAM par exemple.

1.2.6 Produits Exceptionnels 22 k€

Ce poste comporte des recettes exceptionnelles, par nature non récurrentes et est donc estimé en baisse de 11 k€ par prudence.

Les indemnisations en cours de négociation sur divers dossiers feront l'objet d'une inscription en décision modificative.

1.3 Dépenses de fonctionnement : 22,15 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2020 à 22.15 M€ en évolution de 1,2 % (+ 276 K€) par rapport aux inscriptions 2019.

1.3.1 Charges à caractère général : 5.5 M€

Ce poste est le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Ce poste est projeté en 2020 à 5.5 M€, en hausse de 5.8% (+ 300 k€), hausse concentrée sur les services externes.

1.3.1.1 Achats : 2.3 M€

Ce poste connaît une légère hausse de 0.8%. Les variations se situent principalement sur trois postes :

- ✓ les fluides (+ 2.90%, + 36 k€) en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie,
- ✓ l'alimentation (+ 2.2%, + 10 k€) en lien avec l'inflation,
- ✓ le poste fournitures est en diminution de 4% (- 27 k€) malgré une hausse du poste des vêtements de travail (+ 32%, + 5 k€).

1.3.1.2 Services Externes 3.1 M€

Ce poste connaît une augmentation de 10.75%, 300 k€ en raison d'une augmentation :

- ✓ de contrats de maintenance de nouveaux équipements tels que les horodateurs pour 50 k€ ou la vidéo protection pour 20 k€,
- ✓ la mise en place de la politique jeunesse à hauteur de 30 k€
- ✓ le recours à des prestations externes d'élagage (+50 k€), d'entretien des locaux (+ 50 k€), de formations (+ 20 k€), d'audit de la politique sociale (+20 k€).

1.3.1.3 Impôts 41 k€

Ce poste, prévu à hauteur de 41 k€ pour 2020, en baisse de 6 k€ retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable.

1.3.2 Charges de personnel : 13.8 M€

Les charges de personnel ne connaissent qu'une faible augmentation de 0.21%.

1.3.3 Autres charges de gestion courante : 2.32 M€

Ce poste est en baisse de 1% (- 24 k€).

1.3.3.1 Participations obligatoires : 998 k€

Ce poste est en augmentation de 2.8% (+ 27 k€). La contribution au SDIS représente à elle seule 66% de ce poste. Quant à la participation OGEC, elle représente 29% des participations obligatoires et est attendue en augmentation de 7.4% (+20 k€) sous l'effet conjugué de l'application du principe de parité public/privé et de l'évolution du coût constaté dans les écoles de la commune.

1.3.3.2 Associations 591 k€

Ce poste valorise le soutien financier de la commune aux associations. Il est en légère baisse de 2.3 % (- 14 k€) par rapport aux inscriptions 2019.

1.3.3.3 Action Sociale : 551 k€

Ce poste de dépense recouvre la subvention d'équilibre de 155 k€ allouée au CCAS (+ 48 k€ par rapport à 2019), ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 396 k€ en progression de 9.7% (+ 35 k€) suite aux recrutements 2019.

1.3.4 Charges financières : 95 k€

Les intérêts 2020 de la dette contractée par la commune sont en baisse de 17.4% (- 20 k€) compte tenu de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité et le faible endettement de la collectivité.

1.3.5 Charges exceptionnelles : 25 k€

Ce poste est reconduit à l'identique.

1.3.6 Atténuation de produits : 315 k€

Ce chapitre concerne principalement le FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales prévu ramené à hauteur de 300 k€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants maintenu à 15 k€, en lien avec le réalisé des dernières années.

1.4 Recettes d'investissement 7,9 M€

La commune entame un nouveau cycle d'investissement et hors opérations d'ordre la section d'investissement propose, les recettes réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Recettes	7 037 984 €	836 292 €	7 874 276 €

1.4.1 Subventions Investissement 675 k€**1.4.1.1 Subventions 525 k€**

Par prudence les subventions ne sont inscrites au budget que lors de la réception de l'arrêté de notification. Ce poste connaît donc logiquement une baisse conséquente de ses inscriptions, en ne prenant en compte que la suite des acomptes ou les soldes prévus sur les attributions antérieures, concernant principalement le théâtre du Rexy, les toitures du groupe scolaire René Cassin et le skate park.

1.4.1.2 Amendes de police : 150 k€

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

1.4.2 Emprunt : 1.5 M€

Un emprunt d'équilibre de 1 M€ est nécessaire à ce stade du budget pour réaliser la balance. A cet emprunt s'ajoute l'emprunt prévu en 2019 et qui sera réalisé au cours du premier trimestre 2020 à hauteur de 500 k€.

1.4.3 Dotations 800 k€**1.4.3.1 FCTVA : 550 k€**

Le FCTVA 2020, mécaniquement généré par le volume des investissements de l'année 2019 se montera à 550 k€.

1.4.3.2 Taxe d'aménagement : 250 k€

La taxe d'aménagement est prévue stable en prévision 2020, malgré une réalisation 2019 en hausse compte-tenu des programmes d'aménagement en cours.

1.4.4 Affectation Résultats : 3.8 M€

Nous retrouvons les 3 092 403.28 € proposés lors de la délibération d'affectation du résultat.

1.4.5 Cessions : 1.1 M€

Par l'effet de retard dans des projets de cession et des nouveaux trouvant à se concrétiser cette année, un montant conjoncturellement important de recettes de cessions est prévu.

1.5 Dépenses d'investissement : 11.2 M€

Hors opérations d'ordre la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	9 757 671 €	1 449 460 €	11 207 131 €

1.5.1 Etudes et logiciels : 243 k€

Cette rubrique comporte principalement les études Redynamisation du cœur de ville et le relevé graphique de l'ensemble des bâtiments communaux pour améliorer la connaissance du patrimoine de la commune.

1.5.2 Subventions Versées : 270 k€**1.5.2.1 Jardins de la culture - Ecoles d'Art : 120 k€**

L'aménagement des Jardins de la culture et la rénovation du couvent des Rédemptoristes, destiné à accueillir les écoles d'art de la commune se traduiront en 2020 par le versement d'un fonds de concours à RLV qui porte la maîtrise d'ouvrage.

1.5.2.2 Subventions façades : 50 k€

L'opération de subventionnement des ravalements de façades en centre-ville se poursuit cette année.

1.5.3 Equipements et terrains : 1.9 M€

Cette rubrique recouvre entre autres les éléments suivants les terrains pour 250 000 €, la vidéoprotection pour 424 574 €, le matériel et outillage pour 600 999 €, le matériel informatique pour 215 388 €, le matériel roulant pour 247 601 €...

1.5.4 Travaux : 3.85 M€

Plus de 3.85 M€ de travaux sont programmés sur 2020 portant sur le patrimoine scolaire : 451 874 €, l'école Jean Rostand : 270 000 €, le patrimoine classé : 867 961 €, l'entretien des bâtiments : 486 794 €, les voiries : 1 065 308 €, le patrimoine sportif : 161 864 € les aménagements paysagers : 137 386 € et l'entretien des réseaux : 409 604 €.

1.5.5 Opérations Individualisées : 3.2 M€

Elles sont au nombre de 15 en 2020 et constitueront un chapitre budgétaire à part entière.

Afin de préserver le patrimoine bâti communal, un programme de rénovation de toiture a été acté en 2019. Le budget 2020 prévoit une enveloppe de 1.26 M€ afin de rénover les toitures des écoles René Cassin et Jean Moulin, ainsi que le gymnase Régis Chabert.

Les voiries du champs d'Ojardias, de la Rue Versepuy, de l'AFU des Martres et du quartier de l'avenue de Dunkerque sont inscrits dans le programme de voirie 2020. L'aménagement paysager de la RD 2029 viendra compléter en 2020, la première tranche de travaux initiés fin 2019.

La livraison d'équipements mobiliers et informatiques à hauteur de 250 k€ permettra l'ouverture des écoles d'arts avec son niveau d'équipement définitif. Par ailleurs les travaux de chauffage du site de Loubeyrat sont programmés à hauteur de 172 k€.

1.5.6 Remboursements d'emprunts 1.1 M€

2020 verra le remboursement de 1.1 M€ de capital d'emprunt. Cette annuité inclut les échéances du prêt de 500 000 € souscrit auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 0.285% sur 15 ans et qui sera mobilisé au cours du premier trimestre 2020.

1.5.7 Participations 13 900 €

Cette dépense couvre la prise de participation auprès de l'Agence France Locale ; cette annuité est la deuxième des 5 échéances prévues lors de l'adhésion.

1.5.8 Dépenses Imprévues 150 k€

➡ **L'Assemblée, à la majorité (7 contre) a approuvé le Budget 2020.**

Interventions de M. BOUCHET, Mme LAFOND, MM. PECOUL, PAILLONCY, FREGONESE, RESSOUCHE, VERMOREL, Mme PICHARD.

**LE BUDGET 2020 EST CONSULTABLE
AU SERVICE ACCUEIL DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

14 – CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE LA VILLE : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2013-01

Rapporteur : Nicole PICHARD

Une autorisation de programme portant sur le patrimoine historique de la ville (l'église du Marthuret, la Tour de l'Horloge et l'Hôtel de Ville) a été créée par délibération du 8 février 2013, dont l'enveloppe financière initiale de 3 700 000 € a été portée à 4 000 000 € par délibération du 13 février 2017.

Le bilan de la consommation des crédits au 31/12/19 fait apparaître une réalisation financière de 58 833,73 € en 2019. Afin de tenir compte de cette exécution financière, il est proposé de procéder à une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP comme suit : 820 000 € pour 2020, 650 000 € pour 2021, 593 784,20 € pour 2022.

Les crédits ouverts en 2020 porteront majoritairement sur les travaux de la Tour de l'horloge (700 000 €), l'intérieur de l'église du Marthuret (100 000 €) et la rénovation de l'Hôtel de Ville (20 000 €).

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan et la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme 2013-01.**

15 – CONSERVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2018-01

Rapporteur : Nicole PICHARD

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur le patrimoine scolaire de la Commune a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal du 15 Février 2018 pour un montant prévisionnel de 4 800 000 €. Le montant global a été réajusté à 6 500 000 €. Cette enveloppe concernait dans un premier temps le groupe scolaire Jean Rostand, hors aménagements extérieurs et hors renouvellement du mobilier. L'avancement du projet avec la commission d'appel d'offres réunie le 4 février 2020 laisse apparaître la nécessité d'un réajustement.

Par ailleurs, le schéma directeur de rénovation des écoles prévoit le lancement des premières étapes concernant la rénovation du troisième des quatre groupes scolaires de la Commune, à savoir René Cassin. Ce lancement implique aussi un ajustement du montant global de l'autorisation de programme.

Le bilan de consommation des crédits au 31/12/19 fait apparaître une réalisation financière de 11 747,14 € en 2019. Aussi, compte tenu de l'exécution financière, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de cette AP comme suit : 270 000 € pour 2020, 2 500 000 € pour 2021, 2 500 000 € pour 2022, 1 100 000 € pour 2023 et 110 356,86 € pour 2024.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan et la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme 2018-01.**
Observations de Mme DUBREUIL, M. PECOUL.

16 – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

En application de l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut recevoir, sur décision expresse du Conseil Municipal, des indemnités de frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Il est proposé une budgétisation annuelle pour l'exercice 2020 de l'ordre de 1 500 €. Les remboursements sont opérés sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'attribution au Maire d'une indemnité de frais de représentation (le Maire ne prenant pas part au vote).**

17 – PROGRAMMES ET OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020 : DEMANDE D'ELIGIBILITE AUX AIDES FINANCIERES DES DIFFERENTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Rapporteur : Nicole PICHARD

La Commune projette des opérations d'investissement éligibles aux critères de subventionnement de certains partenaires institutionnels, notamment l'Union Européenne, l'Etat, la Caisse d'Allocations familiales, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Chaque opération fera l'objet d'un dépôt de demande d'aide, sur la base des plans de financements prévisionnels établis. La liste des opérations – non établie par ordre de priorité – est fixée comme suit :

- Rénovation des toitures de l'école René Cassin élémentaire/centre de loisirs : 283 333 € HT
- Sécurisation des établissements publics communaux : tranche 1 : groupe scolaire René Cassin/centre de loisirs : 41 666 € HT
- Rénovation des toitures du gymnase Régis Chabert : 375 000 € HT

- Rénovation globale de 2 courts de tennis extérieurs au centre Henri Cochet : 150 000 € HT
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics : cimetière : 158 800 € HT
- Étude patrimoniale de l'ancien centre de détention de Riom : 70 000 € HT
- Etudes restauration de l'intérieur de l'église du Marthuret : 216 000 € HT
- Ecole Pierre Brossolette élémentaire : aménagement de salles de classes : 42 000 € HT.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la liste des opérations proposées, et a autorisé le Maire à déposer les demandes d'aides financières auprès des partenaires financiers de la Commune.**

Intervention de M. RESSOUCHE.

18 – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND : CLOTURE DE LA PROCEDURE EN COURS ET LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE

Rapporteur : Nicole PICHARD

Par délibération en date du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal a défini une procédure adaptée spécifique pour le marché de conception réalisation pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand.

Au terme de la procédure, le jury ad'hoc a émis un avis le 04/02/2020. Au regard de celui-ci, il est proposé de déclarer la procédure sans suite. En effet les offres reçues sont inacceptables de par leur montant. Elles sont supérieures au budget alloué à cette opération et sont trop élevées par rapport au seuil de procédure choisie.

Une nouvelle procédure formalisée conforme à la réglementation en vigueur va être engagée.

Le niveau de rendu demandé dans le cadre de cette nouvelle procédure est un niveau Avant Projet Sommaire qui justifie réglementairement l'attribution d'une prime à chaque candidat. Le montant de celle-ci est égal au prix estimé des études de conception, affecté d'un abattement au plus égal à 20 % conformément à l'article R2171-20 du Code de la commande publique. Elle est fixée à 33 000 €.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré la procédure sans suite et a autorisé le Maire à lancer une nouvelle procédure et à fixer l'indemnité sous forme de prime à hauteur de 33 000 €.**

Interventions de M. RESSOUCHE, Mme MOLLON.

19 – TOUR DE L'HORLOGE : TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES ET DU DOME, TRAVAUX D'ACCESSIBILITE EXTERIEURE ET MISE EN LUMIERE - ATTRIBUTION DES MARCHES ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Nicole PICHARD

Une consultation a été lancée pour les travaux cités en objet. Par délibération en date du 19 décembre, le Conseil Municipal a attribué tous les lots sauf le lot 05, serrurerie, qui a été déclaré infructueux. Une nouvelle procédure a été lancée en janvier pour ce lot et la Commission des marchés à procédure adaptée (CMAPA) du 10 février 2020 a proposé de retenir l'entreprise BRASSIER (63000 CLERMONT FD) pour un montant de 57 572.13 € HT.

Le coût total des travaux est donc de 550 208.84 € HT.

Les coûts de maîtrise d'œuvre sont de 58 765,50 €.

Le coût total prévisionnel d'opération est donc de 608 974.34 € HT.

Le plan de financement prévisionnel, initialement approuvé en Conseil municipal du 20 septembre 2018, est actualisé en conséquence comme suit :

ETAT DRAC	40 %	243 589.74
REGION	15 %	91 346.15
DEPARTEMENT	20 %	121 794.87
VILLE DE RIOM	25 %	152 243.58
TOTAL	100 %	608 974.34

➤ **Le Conseil Municipal, unanime, a autorisé le Maire à signer le marché susmentionné, et a approuvé le plan de financement prévisionnel présenté.**

20 – GUIDE DES ACHATS PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE : MODIFICATIONS

Rapporteur : Nicole PICHARD

Depuis 2006, la Commune s'est dotée d'un guide des achats publics en procédure adaptée qui est régulièrement mis à jour.

Afin d'intégrer l'évolution des seuils intervenue au 1er janvier 2020, il est proposé d'actualiser le guide de la façon suivante :

- le seuil de 221 000 passe à 214 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales,
- le seuil de 5 548 000 € HT passe à 5 350 000 € HT pour les marchés publics de travaux,
- le seuil de 25 000 € HT en dessous duquel aucune procédure n'est imposée passe à 40 000 € HT.

Par ailleurs il est proposé de ne plus soumettre les avenants pour avis à la commission des marchés à procédure adaptée afin d'alléger le formalisme. Un compte rendu a posteriori est réalisé dans le cadre de la délégation donnée au Maire

- ✚ **A l'unanimité (7 abstentions), le Conseil Municipal a approuvé la modification des règles internes de passation des marchés à procédure adaptée.**
Interventions de Mmes DUBREUIL, MOLLON, PICHARD

21 – DELEGATION DONNEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22-4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Nicole PICHARD

Par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Municipal a délégué au Maire la charge de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » dans les limites suivantes : 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et 500 000 € HT pour les marchés de travaux.

Compte tenu des modifications des seuils, il a été proposé de modifier le seuil à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services. Le seuil pour les marchés de travaux reste inchangé.

- ✚ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification du seuil à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 500 000 € HT pour les marchés de travaux.**

22 – TARIFS DES SERVICES A LA POPULATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Rapporteur : Nicole PICHARD

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, les tarifs, actualisés de 1,5 %, de restauration scolaire, accueils péri et extrascolaires, des écoles de musique et d'arts plastiques, du service des archives, de la saison culturelle et des installations sportives, ce, pour l'année scolaire 2020/2021.**

Observations de MM. BOUCHET, VERMOREL, Mme DUBREUIL.

23 – SEMERAP : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUX ASSEMBLEES GENERALES ET AU COMITE DE CONTROLE ANALOGUE

Rapporteur : Nicole PICHARD

Malgré le transfert de compétence, la Commune de Riom conserve des représentants dans les instances de la SEMERAP. Deux représentants doivent être désignés, l'un pour siéger aux Assemblées générales de la SPL SEMERAP et le second pour siéger au Comité de contrôle analogue de la SPL.

- ✚ **Le Conseil Municipal, unanime, a désigné Monsieur Serge BIONNIER pour siéger aux Assemblées Générales et Madame Elizabeth MONTFORT pour siéger au Comité de contrôle analogue de la SPL SEMERAP.**
Interventions de Mmes DUBREUIL et MONTFORT.

24 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1ER MARS 2020

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, et ce, à compter du 1^{er} mars 2020 et après avis du Comité Technique :

- **la création des postes suivants et la suppression des postes d'origine :**
 - un poste d'adjoint technique 14 heures hebdomadaires,
 - quatre postes d'agent de maîtrise,
 - un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
 - quatre postes d'adjoint d'animation à temps non complet 60 %
 - un poste de rédacteur,
- **Suite à Mutation à Riom Limagne et Volcans en lien avec le transfert de la compétence en Eau et assainissement, la suppression des postes suivants :**
 - un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

25 – INDEMNITE SPECIFIQUE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE : 1ER JANVIER 2020

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 instaure la procédure de rupture conventionnelle au sein de la Fonction Publique qui prend effet au 1er janvier 2020 ; sont concernés les fonctionnaires et contractuels .

Le décret prévoit la possibilité pour les fonctionnaires de convenir d'un commun accord des conditions de la cessation définitive des fonctions. Il institue, pour les fonctionnaires, une procédure expérimentale de rupture conventionnelle, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025, qui entraîne la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire ainsi que le versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

Il institue également une procédure de rupture conventionnelle pour les agents contractuels bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée. Dans les deux cas, la rupture conventionnelle prend la forme d'une convention signée entre les deux parties et ne peut être imposée par l'une ou l'autre partie.

Le montant de l'indemnité ne peut être inférieur à :

- un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années jusqu'à dix ans ;
- deux cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années à partir de dix ans et jusqu'à quinze ans ;
- un demi-mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de quinze ans et jusqu'à vingt ans ;
- trois cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de vingt ans et jusqu'à vingt-quatre ans.

Il ne peut être supérieur à :

- un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent par année d'ancienneté, dans la limite de vingt-quatre ans d'ancienneté.

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la mise en place de conventions et d'indemnisation respectant les conditions de rupture conventionnelle.

26 – MUTUALISATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES SERVICES ENTRE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS ET LA COMMUNE DE RIOM POUR 2020 ET BILAN 2019

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Le bilan de la mutualisation fait apparaître pour 2019 les coûts suivants :

sens mutualisation	service	Total
Commune vers RLV	DRH	219 172,71
Commune vers RLV	Autres vie associative	7 200,00
Commune vers RLV	Autres archives	12 000,00

Commune vers RLV	Autres DEJ (externalisation entretien)	5 558,75
Commune vers RLV	DST	169 654,99
Commune vers RLV	AMA sports	132 684,15
TOTAL	Commune vers RLV	546 270,61

sens mutualisation	service	Total
RLV vers Commune	SIG	9 963,66
RLV vers Commune	Sports	27 770,78
TOTAL	RLV vers Commune	37 734,44

La prévision financière pour 2020 est fixée comme suit :

- Montant prévisionnel du remboursement de Riom Limagne et Volcans à la Commune de Riom = 407 052 € ;
- Montant prévisionnel du remboursement de Riom à Riom Limagne et Volcans est établi comme = 37 340 € ;

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la convention jointe, qui formalise les modifications mentionnées.**

Interventions de M. RESSOUCHE, Mme FLORI-DUTOUR, M. PECOUL.

27 – ECOLES DE MUSIQUE ET D'ARTS PLASTIQUES : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Vincent PERGET

Dans le cadre du prochain déménagement des écoles municipales de Musique et d'Arts Plastiques dans les locaux de l'ancien couvent des Rédemptoristes sur le site des « Jardins de la Culture », les conventions précédentes concernant les locaux de l'ancienne caserne Vercingétorix et de l'ancienne école d'arts plastiques mis à disposition de plusieurs associations musicales et artistiques seront abrogées à la date effective de déménagement.

Il convient donc d'établir de nouvelles conventions, relatives à l'affectation des nouveaux locaux aux écoles de musique et d'arts plastiques, et qui seront également utilisés par des associations en lien avec ces dernières, à savoir l'Harmonie de Riom, le Chœur de Riom, la Sauce Musicale, Riom Symphonique et le Cercle Rimois d'Expression Artistique.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les nouvelles conventions avec les associations concernées pour l'utilisation des locaux sur le nouveau site des écoles de musique et d'arts plastiques, aux mêmes conditions que les précédentes.**

Intervention de M. BOUCHET.

28 – 37 RUE DE CHAUMONT : DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Vincent PERGET

Il convient de céder, au profit de riverains du Hameau des Volcans une surface d'environ 45 m², de 1,5 m de large comprise dans la parcelle CK n°188, qui a été clôturée par un mur et intégrée de fait dans la propriété des riverains (parcelle CK n°132).

Cette situation résulte d'un état de fait antérieur à la prise de possession de la parcelle CK n°188 par la Commune. Cette partie de domaine public ayant été clôturée par un mur depuis plus de vingt ans, et intégrée de fait dans la propriété des riverains, sa désaffectation est constatée. Elle peut donc être classée dans le domaine privé communal.

➤ **L'Assemblée, à la majorité (7 contre), a approuvé la désaffectation et prononcer le déclassement de la partie clôturée d'environ 45 m² sur la parcelle CK n°188.**

Interventions de MM. RESSOUCHE et PERGET.

29 – CESSION FONCIERE, PARCELLE AE N°165

Rapporteur : Vincent PERGET

A la suite d'une procédure « bien sans maître », la Commune de Riom est devenue propriétaire de la parcelle AE n°165, d'une surface de 282 m², située rue des Vignes Froides.

La propriétaire des parcelles voisines souhaite acquérir cette parcelle qui ne présente pas d'intérêt à être conservée par la Commune. Un accord amiable a été trouvé pour la cession de ce terrain, au prix estimé par le service des domaines, soit 2 700 €. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé la cession de la parcelle AE n°165 au prix de 2 700 €**
Observation de M. RESSOUCHE.

30 – PISCINE BEATRICE HESS - PROJET D'EXTENSION : CESSIION DES PARCELLES YE 536 ET 540 A RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Rapporteur : Vincent PERGET

La Commune est actuellement propriétaire des parcelles YE 536 (13 306 m²) et YE 540 (1912 m²) sur lesquelles a été construite la piscine Béatrice Hess. Ces parcelles sont mises à disposition de Riom Limagne et Volcans pour l'exercice de ses compétences communautaires.

Afin de permettre l'extension de la piscine Béatrice Hess, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a sollicité la Commune de Riom afin d'engager la cession du foncier de la piscine à son profit à l'euro symbolique. Cet ensemble est évalué par les Domaines à 2 100 000 €.

Il a donc été proposé de céder à Riom Limagne et Volcans les parcelles YE 536 et 540 pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la cession des parcelles YE 536 et 540, à Riom Limagne et Volcans au prix de 1€ symbolique, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.**
Interventions de MM. RESSOUCHE, PECOUL, FREGONESE, GRENET.

31 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS (CULTURE, SPORT, JEUNESSE, SOCIAL, MARCHÉ) : SUBVENTIONS SUPERIEURES A 4 000 €

Rapporteur : Nicole PICHARD

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget. A partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuels.

Dans ce cadre, des conventions sont proposées pour les partenariats suivants au titre de l'année 2020 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :
 - Orchestre d'Harmonie de Riom (9 200 €) ; Atelier Théâtral Riomois (5 910 €) ; Amicale Laïque (6 500 €) ; Piano à Riom (16 000 €).
- Direction des Sports :
 - Club Athlétisme Loisirs Riom (7 538 €) / Archers Riomois (12 139 €) / AS Maréchat Basket (7 284 €) / Cercle des Nageurs Riomois (9 167 €) / Club RAPPEL (6 459 €) / Football-Club Riomois (18 667 €) / Hand Ball Club Riomois (10 888 €) / Riom Volley Ball (8 389 €) / Rugby-Club Riomois (21 303 €) / Société La Riomoise (4 532 €) / Tennis Club Riomois (18 600 €) / Vélo Club Riomois (5 030 €).
- Direction Administration Générale :
 - Association Samedi Matin (4 000 €).
- Direction Education Jeunesse :
 - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (6 000 €) / Association de l'Agglomération Riomoise pour le Jeunesse (100 000 €).
- Direction de l'Action Sociale :
 - ADSEA (10 000 €).

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions à intervenir.**

32 – ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE A LOUBEYRAT : CONVENTION AVEC MENETROL

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Le centre de Loubeyrat va accueillir des enfants de la Commune de Ménérol du 6 juillet au 28 août prochains (10 places leur étant réservées). Le prix à la journée est fixé à 40 € pour les élémentaires et 50 € pour les maternels, il comprend le transport, la restauration, les activités et l'encadrement notamment. La Commune de Ménérol prend à sa charge les frais d'inscription, de paiement des familles et les conditions financières faites aux familles. Une convention précise ces dispositions.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la convention portant sur les modalités d'accueil des enfants de Ménérol sur la période estivale 2020.**

33 – ADOPTION D'UN DISPOSITIF « BAFA CITOYEN »

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

La Commune de Riom souhaite encourager et soutenir l'engagement citoyen des jeunes Riomois et construire et structurer des propositions d'actions citoyennes avec les partenaires jeunesse du territoire.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été proposé d'attribuer la somme de 8 000 € dédiée au dispositif BAFA citoyen, le coût d'une formation complète du BAFA étant d'environ 1 000 €. Ce dispositif correspond à la prise en charge financière quasi intégrale de la formation BAFA de 10 jeunes Riomois en échange d'actions citoyennes.

La participation financière demandée aux jeunes s'élève à 200 € à laquelle s'ajoute la participation à 40 heures citoyennes et la rencontre avec les services et associations de la Commune.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé mise en œuvre du dispositif « BAFA citoyen ».**
Interventions de MM. BOUCHET, VERMOREL, Mme DUBREUIL, M. RESSOUCHE.

34 – ORGANISATION DE SEJOURS POUR LES JEUNES RIOMOIS EN 2020

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique jeunesse Riomoise, le service Jeunesse propose de mettre en place durant l'année 2020 des séjours ouverts aux jeunes Riomois âgés de 12 à 17 ans.

Il est proposé d'organiser deux types de séjours :

- Un séjour court de 3 jours et 2 nuits durant les vacances de printemps 2020 : ce séjour de découverte du territoire de Riom et ses alentours serait encadré par les agents des services de l'animation et des sports de la Commune. Une somme de 2 500 € sera dédiée à l'organisation de ce séjour.

- Un séjour de vacances de 8 à 10 jours durant les vacances d'été 2020 : l'organisation de ce séjour itinérant de découverte d'une région de France durant l'été 2020 pourrait être confiée à un prestataire après consultation. Une somme de 10 000 € sera dédiée à l'organisation de ce séjour.

De plus, il est proposé d'instaurer une politique tarifaire des séjours en cohérence avec les tarifs des accueils extrascolaires des vacances ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, basée sur le principe du taux d'effort progressif : l'utilisateur paie un tarif individualisé en fonction de son quotient familial. Afin de compléter le séjour, le cas échéant, un tarif « Extérieurs » est proposé en cohérence avec les tarifs des accueils périscolaires des mercredis.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé l'organisation de séjours pour les jeunes riomois en 2020.**

Interventions de M. BOUCHET, Mme DUBREUIL, MM. VERMOREL, RESSOUCHE, Mme FLORI-DUTOUR.

35 – ADOPTION DU REGLEMENT FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ATTRIBUTION DES AIDES AUX PROJETS DE JEUNES RIOMOIS DEPOSES SUR LA PLATEFORME WVEEDDOO

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Afin d'encourager les initiatives, soutenir et valoriser l'engagement des jeunes Riomois, la Commune de Riom a adhéré en 2019 à la plateforme collaborative wweeddo dédiée à la réussite des projets de jeunes de 13 à 30 ans. Il a été proposé de renouveler l'adhésion à wweeddo et d'attribuer la somme de 5 000,00 € dédiée au soutien de ces projets.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et du soutien des projets de jeunes riomois déposés sur la plateforme wweeddo est présenté dans le règlement et précise notamment les éléments suivants :

- l'objet et l'acceptation du règlement ;
- un réseau pour accompagner les jeunes dans leurs projets & multiplier les soutiens possibles ;
- les critères d'attribution d'une aide financière : critères d'éligibilité, critères d'admission ;
- les modalités de dépôt des demandes : conditionnée au lancement de son projet sur la plateforme wweeddo, instruction des demandes ;
- les modalités d'attribution d'une aide financière : le jury, montant, attribution et modalités de versement de l'aide et valorisation du dispositif ;
- les responsabilités.

➤ A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le projet de règlement fixant les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et de l'attribution des aides aux projets de jeunes Riomois déposés sur la plateforme wweeddo pour l'année 2020.

Interventions de Mme DUBREUIL, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, BOUCHET, Mme FLORI-DUTOUR.

36 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES : PIERRE BROSSOLETTE ELEMENTAIRE

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

➤ L'école élémentaire Pierre Brossolette organise un voyage scolaire de cinq jours du 15 au 19 juin prochains en Normandie, dans le cadre de son projet de classe sur le thème « Histoire ». L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € à la coopérative scolaire de cette école, afin de l'aider dans ce projet.

Interventions de Mme DUBREUIL, M. VERMOREL, Mme MONTFORT, M. BOUCHET, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET.

37 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES : MAURICE GENEST ELEMENTAIRE

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

➤ L'école élémentaire Maurice Genest organise un voyage scolaire de deux jours les 11 et 12 mai prochains au Lioran, dans le cadre de son projet de classe « Sport et Nature ». L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 800 € à la coopérative scolaire de cette école, afin de l'aider dans ce projet.

38 – ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DU BASSIN DE RIOM : CONVENTION D'OBJECTIFS

Rapporteur : Michèle GRENET

Une convention d'objectifs entre la Commune de Riom et l'association des centres sociaux et culturels du bassin de Riom définit les modalités de collaboration et les engagements de la Commune.

Depuis 2019, la Commune, la CAF et l'association des centres sociaux travaillent à l'élaboration d'une convention cadre pluriannuelle réunissant les 3 partenaires et visant à préciser des modalités de coopération et d'évaluation partagée.

L'aboutissement de cette convention tripartite étant prévu pour 2021, la présente convention reconduit les termes de la convention de 2019.

Afin de soutenir l'activité globale de l'association sur l'ensemble des quartiers concernés (Couriat, Centre-Ville, Creux et Moulin d'eau), dont les axes d'intervention répondent aux objectifs de la politique sociale municipale, il est proposé que le montant de la subvention pour l'année 2020 s'élève à 200 000 €.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé la convention d'objectifs pour l'année 2020 précisant le montant de la subvention, soit 200 000 €.**
Observations de M. FREGONESE, Mme DUBREUIL, M. PECOUL.

39 – JARDINS DE LA CULTURE - INFORMATION SUR LE NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET D'ARTS PLASTIQUES

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

- ➡ Le Conseil Municipal a pris connaissance du nouveau règlement intérieur des Ecoles d'Arts et de Musique, dans le cadre de l'emménagement sur le site des Jardins de la Culture et de l'ouverture au public du bâtiment le 14 avril prochain.
Intervention de Mme MOLLON.

40 – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU LOTISSEMENT DU PRÉ DU MOULIN : AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE

Rapporteur : Jacques LAMY

Le projet du lotissement du Pré du Moulin porté par la SAS VINCA se situe sur les parcelles de terrain situées entre l'opération des Maisons du Golf au nord et le lotissement des Cités Unies au sud, dans le quartier du Moulin d'Eau.

Cette opération est encadrée par une orientation d'aménagement d'ensemble au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et prévoit la viabilisation de 39 lots à bâtir.

La mise en œuvre de cette opération implique la création d'une voirie desservie en réseaux, en lieu et place du chemin « Léon Versepuy », conduisant à ce jour au seul Moulin de la Croûte.

Il a été convenu, dès le début de l'opération avec le lotisseur, que cette dernière serait montée en ayant recours au Projet Urbain Partenarial (PUP).

Ce dispositif, contractualisé entre l'aménageur et l'autorité compétente en matière de PLU (aujourd'hui RLV), se substitue aux participations d'urbanisme de droit commun et notamment la taxe d'aménagement (TA) et la participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC).

L'aménagement réalisé par la Commune et RLV au niveau du chemin Léon Versepuy ne répondra pas aux seuls besoins de l'opération du lotissement. Il permettra en outre :

- de raccorder les maisons situées à l'entrée du chemin au réseau d'assainissement (en système autonome à ce jour) ;
- d'établir à terme un maillage de quartier bénéficiant aux lotissements périphériques existants qui utiliseront la voie créée.

Il convient donc d'établir, dans la convention de PUP à intervenir, la liste des seuls travaux objet d'une participation du lotisseur : réseaux d'assainissement EU et EP, réseau d'eau potable, génie civil pour les réseaux secs (électricité, télécommunications, éclairage public) et voirie.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élèverait à 736 978 € TTC, la prise en charge par les différents intervenants serait la suivante :

Commune de Riom	192 168 € TTC	TOTAL : 736 978 € TTC
Riom Limagne et Volcans	161 693 € TTC	
Lotisseur Pré du Moulin	383 117 € TTC	

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de Projet Urbain Partenarial telle que présentée.**
Interventions de MM. RESSOUCHE, FREGONESE, LAMY.

41 – DELEGATION AU MAIRE POUR DEMANDE D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR 2020

Rapporteur : Jacques LAMY

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020, il est prévu de réaliser diverses opérations de travaux pour lesquelles la Commune a l'obligation d'obtenir les autorisations d'urbanisme avant toute exécution ; il s'agit du remplacement de menuiseries extérieures au groupe scolaire Maurice Genest, de la réfection des toitures des groupes scolaires René Cassin et Jean Moulin, du gymnase Régis Chabert, la restauration intérieure de l'église Notre Dame du Marthuret, classée aux monuments historiques, l'installation de toilettes automatiques au square Virlogeux, la restructuration partielle intérieure de l'école élémentaire Pierre Brossolette et la mise en conformité du dossier ERP du groupe scolaire, la restructuration du groupe scolaire Jean Rostand, la mise en sécurité électrique de l'église Saint Amable, la complétude du dossier ERP de la salle Dumoulin avec l'ajout d'une configuration spatiale d'utilisation, les travaux d'accessibilité du groupe scolaire Pierre Brossolette, du gymnase du parc des fêtes, de la maison des syndicats, et des anciens abattoirs, l'aménagement du parvis du gymnase Jean Zay, la mise en place de corbeilles en centre-ville, le traitement en pavés de la porte rue Gomot, et la réfection des aménagements extérieurs du centre de tennis Henri Cochet à Mozac.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces opérations.**

42 – VENTE AUX ENCHERES VEHICULE, MATERIEL, OUTILLAGE

Rapporteur : Vincent PERGET

✚ **Le Conseil Municipal, unanime, a autorisé le Maire à procéder à la cession de divers véhicules, matériels et outillages anciens ou obsolètes ; ces équipements seront mis en vente auprès du Commissaire-Priseur et cédés au plus offrant.**
Observation de M. BOUCHET.

43 – TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES ; BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT ; DEVENIR DES EXCEDENTS ET DES DEFICITS

Rapporteur : Nicole PICHARD

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2020, RLV exercera à titre obligatoire les compétences eau potable et assainissement au sens des dispositions de l'article L.2224-7 du CGCT, ainsi que la gestion d'eaux pluviales urbaines au sens des dispositions de l'article L.2226-1 du même code, sur l'intégralité du périmètre communautaire,

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé :**

- le transfert à RLV de 50% des excédents de fonctionnement du budget annexe « eau » tels qui seront constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019,
- le transfert à RLV de 50% des excédents de fonctionnement du budget annexe « assainissement » tels qui seront constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019,
- le transfert à RLV de 50% des déficits de fonctionnement des budgets annexes « eau » et « assainissement » également constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019, le solde restant à la charge de la Commune,
- le transfert à RLV de l'intégralité des excédents d'investissement des budgets annexes « eau » et « assainissement » également constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019,
- le transfert à RLV de l'intégralité des déficits d'investissement des budgets annexes « eau » et « assainissement » également constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019,

- pour l'année 2020 le principe d'un financement des travaux sur les réseaux et les installations d'eaux pluviales urbaines par le biais d'un fonds de concours d'un montant maximum de 50% du reste à charge qui sera versé à RLV par la Commune selon des modalités qui seront fixées par convention, et ce dans l'attente de la mise en place d'un CLECT relative à ce transfert de charge.

Observation de M. PECOUL.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 17 février 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

